

# LES VOYAGES DE GULLIVER



ASSEMBLEE  
GENERALE  
DU 10 FÉVRIER  
2023

mise en œuvre de la

## charte

de développement durable  
pour les festivals

ministère de la culture

# préambule

Face aux nombreux défis environnementaux auxquels sont confrontées nos sociétés et à l'urgence d'agir pour préserver notre planète, le secteur culturel porte une responsabilité partagée avec tous les autres acteurs économiques dans la transition écologique qui s'impose à nous pour transmettre ainsi aux générations futures un environnement écologique, socialement équitable et économiquement viable.

Vu le Pacte de Glasgow signé en novembre 2021 lors de la 26ème Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26) ;

Vu le rapport du centre pour l'entrepreneuriat, les PME et le développement local (LEED) de l'OCDE, intitulé « développement local, les bénéfices de l'organisation d'événements à portée mondiale », adopté en octobre 2010 ;

Considérant que les festivals déploient des moyens et des actions qui ont des impacts sur les modes de vie, car situés au croisement d'enjeux économiques, sociaux, sociétaux, culturels et environnementaux ;

Considérant les défis de mobilité des artistes et des spectateurs, de gestion des sites naturels ou urbains et les conflits d'usage pouvant en découler, de sécurité des publics, de santé et de préventions risque, les festivals sont d'autant plus à même de participer à la réduction des effets du changement climatique ;

Considérant leur impact et la nécessité de le rendre réversible en veillant notamment à ce qu'aucun site naturel ne soit endommagé de manière définitive, le ministère de la Culture s'engage avec les acteurs

signataires de la présente charte pour amplifier progressivement les pratiques éco responsables, de façon adaptée aux réalités des festivals ;

Considérant l'Agenda 21 adopté lors du Sommet de la Terre de Rio, en 1992, les signataires de la présente charte proposent dans ce cadre une démarche globale en matière d'éco-responsabilité,

présentée ci-après, afin de :

- Contribuer à la lutte contre le changement climatique ;
- Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources ;
- Participer à la cohésion sociale et à la solidarité entre les territoires et les générations ;
- Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains et ainsi contribuer à des relations sociales apaisées ;
- Permettre une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables et raisonnés.

Par l'adhésion aux engagements inscrits de la présente charte, ses signataires entendent mener une action durable, continue et mesurable de réduction de l'empreinte carbone de ces manifestations

## démarche d'éco- responsabilité promue par les signataires de la charte

### ARTICLE 1

#### REALISATION D'UN DIAGNOSTIC

Le ministère de la Culture et les signataires de la charte souhaitent encourager les organisateurs de festivals à développer des pratiques plus respectueuses de leurs publics et de leur territoire, dans une dynamique de recherche de pratiques réduisant leur impact sur l'environnement et le climat.

Dans un premier temps, pour bénéficier d'une vision claire, les organisateurs de festivals qui ne l'auraient pas déjà effectué sont invités à réaliser un diagnostic environnemental leur permettant de déterminer les impacts les plus significatifs de leurs actions sur lesquels travailler en priorité.

Ce diagnostic pourra être effectué par un prestataire spécialisé et homologué ou utiliser un outil d'analyse et une méthodologie de collecte de données communs.

Cet outil d'analyse commun aura pour caractéristiques principales de :

- Calculer, visualiser et comparer dans le temps les caractéristiques de l'empreinte carbone et écologique de la structure ;
- Faire des simulations afin de connaître l'impact des actions à mener ;
- Proposer un plan d'action individuel, échelonné, chiffré et adapté aux besoins et aux problématiques de chaque festival, priorisant les actions à mettre en place, et les facteurs clé de réussite.

## ARTICLE 2 OBJECTIFS RESPONSABLES VISES PAR LA PRESENTE CHARTE

Sur la base du diagnostic réalisé, les signataires de la présente charte souhaitent que les festivals élaborent un plan d'actions qui pourra se développer autour des dix objectifs précisés à l'article 3.

Ce document indiquera les actions à mettre en œuvre et les indicateurs concrets et mesurables permettant d'évaluer la réalisation des objectifs, selon un dispositif souple permettant à la fois :

- De mettre en cohérence des démarches existantes souvent dispersées ;
- De s'engager dans une démarche d'amélioration en choisissant de façon volontaire des entrées spécifiques, parmi les objectifs proposés ;
- De favoriser les échanges d'expérience et de bonnes pratiques et la mutualisation des moyens entre festivals.

## ARTICLE 3 CONTENU DES PLANS D'ACTION

Par l'adhésion aux engagements inscrits de la présente charte, l'association « les voyages de Gulliver » entend mener une action durable, continue et mesurable de réduction de l'empreinte carbone de ces manifestations. Cet objectif concerne tout autant la vie quotidienne de nos rencontres que les thèmes de travail et d'animation de nos rencontres littéraires.

Les dix objectifs à décliner à l'appui du diagnostic initial sont :

### Objectif n°1

Mobilités douces et actives.

Les transports de personnes et de marchandises génèrent des émissions de gaz à effet de serre très importantes. Les organisateurs de festivals devront initier une démarche d'écomobilité en proposant une réduction substantielle des activités nécessitant des déplacements physiques, pendant et hors événement. Ils devront être attentifs au choix du site et à son accessibilité et pourront également mettre en place des navettes, systèmes de co-voiturage ou des incitations à privilégier les transports en commun ou modes de déplacement non polluants (marche, vélo).

Les invités du festival « espace(s) vécu(s) espace(s) rêvé(s) » sont invités à s'y rendre en train jusqu'à Carpentras en profitant au maximum des infrastructures de transport à notre disposition : gare TGV, ligne TER Avignon-Carpentras...

### Objectif n° 2

Maîtrise des consommations d'énergies et de fluides.

Afin de maîtriser et d'optimiser les consommations d'énergie et d'eau et augmenter la part d'énergies renouvelables ou la part de réutilisation, les organisateurs de festivals devront mettre en place un suivi et un système de veille performant et une évaluation des besoins réels dans ces deux domaines.

L'association n'a pas de locaux à sa charge et sous sa responsabilité. Elle utilise des locaux prêtés. Pour faciliter les économies, elle a transféré son siège social dans la maison des associations pour favoriser la mutualisation des ressources.



### Objectif n°3

Alimentation responsable.

prestations offertes dans le cadre des festivals doivent s'orienter vers une alimentation responsable. Les organisateurs de festivals devront ainsi favoriser les boucles courtes d'approvisionnement, une offre d'alimentation saine, diversifiée et certifiée, des dispositifs de lutte contre le gaspillage alimentaire et de traitement des bio-déchets, la sensibilisation à une alimentation responsable...

Les repas sont préparés chez l'habitant avec des produits bio achetés dans le cadre d'un circuit court.

En plus de la convivialité de la rencontre, nous pouvons ainsi proposer des produits bios à nos hôtes et nous adapter à leur alimentation.

### Objectif n°4

Gestion responsable des déchets.

Cet objectif vise à minimiser la production de déchets afin de lutter contre l'épuisement des ressources et les dégradations liées à leur exploitation en maximisant leur traitement et leur valorisation. La logique des « 4R » (réduire, réutiliser, recycler, repenser) pourra servir de méthode d'action.

L'accueil chez l'habitant nous permet d'utiliser les circuits de tris mis en place par les collectivités, et de profiter de la chaîne de compost.

### Objectifs n°5

Achats durables et responsables.

Déployer une politique d'achats responsables consiste, pour un organisateur de festival, à revoir ses besoins, à intégrer des critères environnementaux et sociaux et une logique de cycle de vie et de coût global dans le référencement et la sélection de ses fournisseurs, des prestations et des produits, des appels d'offre, des commandes.

### Objectif n°6

Respect des sites naturels, espaces verts et biodiversité.

Cet objectif vise à minimiser l'impact des manifestations sur leur environnement. Les festivals s'engagent en outre à réduire la réversibilité de cet impact en rendant le site dans un état identique ou amélioré par rapport à son état initial.

Les sites du festival sont regroupés dans le centre ville de Carpentras. Les participants sont invités à se déplacer à pied d'un site à l'autre.

### Objectif n°7

Mieux vivre ensemble.

Cet objectif pourra être décliné principalement sur trois axes :

- Accueil et accessibilité ;
- Inclusion et solidarité ;
- Egalité et diversité

Nous travaillons en partenariat avec l'association d'insertion Rhéso. Les déchets sont transportés dans les espaces de tri prévus par la communauté d'agglomération.

### Objectif n°8

Impacts économiques et sociaux.

Cet objectif vise à développer :

- L'employabilité des acteurs participants aux festivals ;
- La proximité ;
- L'exemplarité sociale ;
- La valorisation du bénévolat lorsqu'il y est fait recours ;
- La juste rémunération de l'ensemble des acteurs.

Depuis la création du festival, les artistes sont rémunérés selon les modalités définies par le charte des auteurs et illustrateurs. Le bénévolat est le principal moteur de l'association. Il est mis en valeur par sa prise en compte dans le budget de l'association.

### Objectif n°9

Management responsable.

Pour être effective, la politique

d'éco-responsabilité doit reposer sur la mise en place de référents, la formation de l'ensemble de l'équipe de management, l'inclusion de la démarche de développement durable comme un élément clé et structurant du dialogue social.